



**COMPTE RENDU DE SÉANCE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

**RÉUNION DU
30 septembre 2021**

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 24 JUIN 2021**

*approuve le procès-verbal de la séance du
24 juin 2021*

**Point 2. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU
SEIN DE COMMISSIONS**

**2.1- Désignation d'un représentant de la
CCRG au sein du Syndicat Mixte pour
l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand
Ballon**

*désigne, en remplacement de Monsieur
Francis Kleitz, Monsieur Jean-Jacques Fischer,
appelé à siéger au sein du Syndicat Mixte pour
l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand
Ballon*

**2.2- Constitution d'une Commission
opérationnelle Contrat Local de Santé**

*constitue la Commission opérationnelle Contrat
Local de Santé composée d'un représentant par
commune, conformément au tableau ci-contre :*

Communes	Titulaires
Bergholtz	Madame Lucie Boyelle
Bergholtz-Zell	Madame Tina Wilhelm
Buhl	Madame Marianne Loewert
Guebwiller	Madame Hélène Cornec
Hartmannswiller	Monsieur François Wurtz
Issenheim	Monsieur Pierre Hunold
Jungholtz	Monsieur Daniel Diebold
Lautenbach	Madame Danielle Fuchs
Lautenbach-Zell	Monsieur Matthieu Boeckler
Linthal	Monsieur Maurice Kech
Merxheim	Madame Sylvie Schruoffeneger
Murbach	Monsieur Fernand Gsell
Orschwihr	Madame Marie-Josée Staender
Raedersheim	Madame Anne-Marie Jacquy
Rimbach	Madame Fiona Heckmann
Rimbach-Zell	Madame Angélique Muller
Soultz	Madame Sylviane Rotolo
Soultzmatt- Wintzfelden	Madame Sophie Gallier
Wuenheim	Madame Sabine Jud

Point 3. FINANCES

3.1- Admission en non-valeur

prononce une admission en non-valeur pour les créances se rapportant aux Budgets Assainissement, Eau potable, Pépinière d'entreprises, Environnement et Général

3.2- Décisions Modificatives n° 2 au Budget Général 2021

- examine et approuve les Décisions Modificatives n° 2 au Budget Général 2021 (M14)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec définition des opérations détaillées
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- valide l'inscription d'une subvention complémentaire de 400 000 € à Nautilia (article 67442)

3.3- Facturation des interventions de l'Équipe Technique au sein des bâtiments de l'OTI

- valide le tarif de 24 €/heure/agent
- valide le conventionnement tel que proposé
- habilite Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant

Point 4. DÉVELOPPEMENT

4.1- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon – Avenant n° 1 à la convention de financement relative au versement de subventions d'investissements pour les aménagements été/hiver 2018

- valide l'avenant n° 1 à la convention financière
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant

4.2- Animations pédagogiques Maison de la Nature – Année scolaire 2021/2022

- valide la poursuite des animations pour l'année scolaire 2021/2022
- valide la prise en charge financière de l'opération à venir, à raison de 250 € par animation et la moitié des frais de transport et des frais de déplacement, à l'instar de l'année précédente
- autorise les services à inscrire la dépense au Budget Général 2022
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat

4.3- Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

- valide la mise en place d'un PTRTE pour le territoire
- autorise Monsieur le Président à signer le PTRTE et tout document s'y rapportant

4.4- Neuenbourg – Pays d'art et d'histoire

4.4.1- Programme et budget du Pays d'art et d'histoire 2022

- approuve le programme des actions du Pays d'art et d'histoire pour l'année 2022
- approuve le budget s'y rapportant et inscrit la dépense correspondante au Budget Général (M14)
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs aux actions précitées ainsi que la convention de financement avec la DRAC Grand Est pour l'année 2022

4.4.2- Convention financière DRAC

autorise Monsieur le Président à signer cette convention permettant d'obtenir un soutien financier de la DRAC et tout document s'y rapportant

4.4.3- Convention de mandat de commercialisation d'espaces du château de la Neuenbourg avec l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

- approuve la convention de mandat de commercialisation d'espaces du château de la Neuenbourg à conclure avec l'OTI
- autorise Monsieur le Président à signer la présente convention
- approuve les tarifs de mise à disposition d'espaces proposés, avec prise d'effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération

4.4.4- Prorogation du bail emphytéotique de la Neuenbourg

autorise Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation du bail emphytéotique de la Neuenbourg, faisant passer sa durée de 30 à 60 ans

4.5- Fourrière de véhicules – Concession de Service Public

- autorise Monsieur le Président à lancer une consultation en procédure simplifiée relative à une Concession de Service Public de la Fourrière de véhicules, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2026

- prend connaissance et approuve le rapport de présentation
- autorise Monsieur le Président à négocier avec les candidats dans le respect de la réglementation en vigueur

Point 5. ENVIRONNEMENT

5.1- Décisions Modificatives au Budget Environnement 2021 (M4)

- examine et approuve les Décisions Modificatives Environnement 2021 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec définition des opérations détaillées
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

5.2- Distinction Espace Nature – Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces verts

- valide la Charte régionale d'entretien et de gestion des espaces verts par les structures publiques
- habilite Monsieur le Président à signer la Charte et tout document se rapportant à l'opération

5.3- Grille tarifaire de la RIOM pour les professionnels – Ajout d'un tarif de location de benne papiers ou cartons

valide la grille tarifaire Tarifs RIOM pour professionnels, avec effet au 15 octobre 2021

Point 6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.1- Fives Celes – Site de Lautenbach : demande d'intervention de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace – Signature des conventions de portage foncier et de mise à disposition des biens

- demande à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le site Fives Celes situé à Lautenbach (68610), 89 B rue Principale, figurant au cadastre sous la section 2, numéros 44, 52, 115, 116, 118 et 140, d'une superficie totale de 100,19 ares, consistant en un site industriel comprenant plusieurs bâtiments en vue d'y réaliser un projet de reconversion pour des usages mixtes

- prend acte du schéma de portage des biens immobiliers suivants :

- cession de l'ensemble immobilier à l'EPF d'Alsace, au prix de 1 393 477,05 € HT
- conclusion d'un bail dérogatoire pour une durée de 24 mois (et ne pouvant excéder 30 mois) entre l'EPF d'Alsace en qualité de bailleur et Fives Celes en qualité de preneur et dont les loyers annuels s'élèveront à 120 000 € HT/an
- au terme du bail, mise à disposition du bien à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

- approuve les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition des biens
- autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions
- autorise l'application de l'option de mise en TVA de la vente du bien

6.2- Création d'une Zone d'Activités Économiques au lieu-dit Daweid : conventionnement avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Grand Est

- valide le principe d'acquisition des terrains mentionnés
- valide la convention-cadre de prestations de service et de mise en réserves foncières compensatoires n° CP 68 21 0002 01 avec la SAFER Grand Est et les modalités de rémunération de la SAFER Grand Est
- habilite Monsieur le Président à mandater les dépenses
- habilite Monsieur le Président à signer le conventionnement avec la SAFER Grand Est et tout document s'y rapportant
- habilite Monsieur le Président à signer les actes de vente notariés se rapportant aux achats des terrains concernés via le portage fait par la SAFER et tout document s'y rapportant

6.3- Zone Artisanale : vente d'un terrain – Société Solutech

- autorise la vente de la parcelle susmentionnée à la société Solutech, représentée par Monsieur Pascal Campos, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, soit un prix total de trente-huit mille quatre cents euros (38 400 € TTC)
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant

6.4- Convention portant octroi d'une subvention à une association – Opération « chèques-cadeaux » sur le territoire

- valide la convention portant octroi d'une subvention à l'Association Les Vitrites de Guebwiller dans le cadre de l'opération « chèques-cadeaux » sur le territoire
- valide l'attribution d'une subvention de 14 585 € aux Vitrites de Guebwiller pour la mise en œuvre du dispositif. Ce montant est inscrit au Budget Général 2021, article 657 466
- autorise Monsieur le Président à signer la convention portant octroi d'une subvention et tout document s'y rapportant

Point 7. URBANISME

7.1- Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation de la modification simplifiée n° 3 du PLU de Wuenheim

- approuve la modification simplifiée n° 3 du PLU de Wuenheim telle qu'elle est annexée à la délibération, dans la mesure où elle est rendue nécessaire pour la concrétisation des objectifs tels qu'exposés dans le considérant
- affiche la présente délibération au siège de la Communauté de Communes et en Mairie de Wuenheim durant un mois
- publie une mention de cette décision dans un journal diffusé dans le département
- publie la présente délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales
- met le dossier de modification simplifiée du PLU à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, en Mairie de Wuenheim et en Préfecture du Haut-Rhin, aux jours et heures habituels d'ouverture
- rend la présente délibération exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées

- transmet la présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thann-Guebwiller
- habilite Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux présentes décisions

7.2- Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim

- approuve la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim telle qu'elle est annexée à la délibération, dans la mesure où elle est rendue nécessaire pour permettre le développement d'un nouveau quartier lié au projet de revitalisation de son centre ancien
- affiche la présente délibération au siège de la Communauté de Communes et en Mairie d'Issenheim durant un mois
- publie une mention de cette décision dans un journal diffusé dans le département
- publie la présente délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales
- met le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, en Mairie d'Issenheim et en Préfecture du Haut-Rhin, aux jours et heures habituels d'ouverture
- rend la présente délibération exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées
- transmet la présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thann-Guebwiller
- habilite Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux présentes décisions

Point 8. AFFAIRES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

8.1- Création de postes

- crée les postes suivants, avec effet au 15 octobre 2021 :
 - ✓ 1 poste d'Agent social territorial principal de 2^e classe à temps non complet 75 %
 - ✓ 1 poste de Technicien territorial à temps complet
 - ✓ 2 postes de Technicien territorial principal de 2^e classe à temps complet
 - ✓ 1 poste d'Attaché territorial hors classe à temps complet
 - ✓ 2 postes d'Ingénieur territorial principal à temps complet
 - ✓ 3 postes d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{re} classe à temps complet
 - ✓ 1 poste d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^e classe à temps non complet 50 %
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant à cette décision et nécessaire à son application
- procède à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense correspondante aux Budgets Eau potable et Assainissement (M14 et M49) de l'exercice 2021

8.2- Convention de participation – Risque Prévoyance

- acte l'augmentation du taux global comme suit :

Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :		
Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

- inscrit la dépense aux Budgets Primitifs de l'exercice 2022
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat et tout document s'y référant

8.3- Convention de participation – Complémentaire santé

- valide la proposition tarifaire suivante, applicable au 1^{er} janvier 2022 :

Catégorie	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Augmentation hors évolution PMSS
Isolé	61,05 €	64,71 €	3,66 €
Couple	97,68 €	103,54 €	4,53 €
Famille	122,10 €	129,43 €	7,33 €
Retraité	80,71 €	88,78 €	8,07 €

- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat et tout document s'y référant

Point 9. INFORMATIONS – LANCEMENT/ DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS

9.1- Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2021

est informé que la répartition de droit commun aboutit aux prélèvements suivants :

	2020	2021
CCRG	120 388	127 390
Bergholtz	4 304	4 445
Bergholtz-Zell	1 659	1 720
Buhl	14 890	15 434
Guebwiller	55 777	58 169
Hartmannswiller	2 371	2 486
Issenheim	21 964	22 812
Jungholtz	3 725	3 890
Lautenbach	6 885	7 127
Lautenbach-Zell	3 843	3 954
Linthal	2 790	2 878
Merxheim	9 807	10 300
Murbach	784	813
Orschwihr	4 532	4 697
Raetersheim	4 550	4 850
Rimbach	584	600
Rimbach-Zell	1 044	1 102
Soultz	39 095	40 675
Soultzmatt-Wintzfelden	12 368	12 826
Wuenheim	3 212	3 354
Total	314 572	329 522

9.2- Lancement/dévolotion de marchés publics

est informé du lancement et de la dévolotion de marchés publics.

Guebwiller, le 1^{er} octobre 2021

Le Président



Marcello ROTOLO